

Avis important concernant les mises à jour apportées aux conversions de devises dans les comptes de cartes de crédit Mastercard^{MD*} Momentum Scotia^{MD} prenant effet le 1^{er} juin 2020.

La Banque Scotia tient à offrir une variété de produits à ses clients. Par conséquent, nous apportons des mises à jour aux comptes Mastercard Momentum Scotia (le « compte ») en raison de modifications apportées par Mastercard (votre réseau de paiement) qui s'appliquent aux opérations en devises dans votre compte.

La mise à jour porte sur le taux de change qui s'appliquera aux opérations en devises. À compter du 1^{er} juin 2020, le taux de change sera déterminé à la date à laquelle Mastercard règle l'opération et non au moment où l'opération est portée au compte.

Les frais de conversion de devises de 2,50 % que nous appliquons au compte ne sont pas modifiés.

Le présent avis souligne les mises à jour qui sont apportées au Contrat de titulaire de carte Mastercard Momentum Scotia et au document d'information qui s'appliquent à votre compte. Veuillez le conserver aux fins de consultation (vous pouvez également en obtenir une copie à www.banquescotia.com/accordcreditrenouvelable).

Opérations en devises (jusqu'au 31 mai 2020)	Mises à jour apportées aux opérations en devises (prenant effet le 1^{er} juin 2020) (voir les modifications soulignées ci-après)
<p>Modification apportée au document d'information</p> <p>Nous vous facturerons en dollars canadiens si vous utilisez votre compte pour effectuer une opération en devises.</p> <p><u>Nous convertirons le montant de l'opération en devises en dollars canadiens au taux de change fixé par Mastercard en vigueur au moment où nous portons l'opération à votre compte.</u> En plus du taux de change, vous aurez à payer des frais de conversion de devises correspondant à 2,50 % pour chaque opération en devises. Ces frais s'appliquent tant aux opérations de débit qu'aux opérations de crédit.</p>	<p>Modification apportée au document d'information</p> <p>Nous vous facturerons en dollars canadiens si vous utilisez votre compte pour effectuer une opération en devises.</p> <p><u>L'opération sera convertie au taux de change fixé par Mastercard à la date à laquelle Mastercard règle l'opération.</u></p> <p>En plus du taux de change, vous aurez à payer des frais de conversion de devises correspondant à 2,50 % pour chaque opération en devises. Ces frais s'appliquent tant aux opérations de débit qu'aux opérations de crédit.</p>

Opérations en devises (jusqu'au 31 mai 2020)	Mises à jour apportées aux opérations en devises (prenant effet le 1 ^{er} juin 2020) (voir les modifications soulignées ci-après)
<p>Modification apportée à la rubrique « Opérations en devises » du contrat</p> <p>Nous vous facturons en dollars canadiens tout montant en devises porté à votre compte. <u>Nous convertirons le montant en devises en dollars canadiens au cours du change fixé par Mastercard International Incorporated (« Mastercard ») en vigueur au moment où nous portons l'opération à votre compte.</u></p> <p>Ce cours du change peut être différent du cours du change qui était en vigueur à la date de l'opération. Lorsque le montant est porté à votre compte, en plus du cours du change, vous aurez à payer des frais de conversion de devises pour chaque montant converti. Les frais de conversion sont indiqués dans votre document d'information et s'appliquent tant aux opérations de débit qu'aux opérations de crédit. Une somme engagée en devises sur votre compte peut être convertie dans une autre monnaie (comme le dollar américain) avant d'être convertie en dollars canadiens et inscrite à votre compte.</p> <p>...[Voir le contrat pour le reste de cette section qui demeure inchangé]</p>	<p>Modification apportée à la rubrique « Opérations en devises » du contrat</p> <p>Nous vous facturerons en dollars canadiens tout montant en devises porté à votre compte. <u>Le cours du change des montants en devises est fixé par Mastercard International Incorporated (« Mastercard ») à la date à laquelle l'opération est réglée avec Mastercard.</u></p> <p>Ce cours du change peut être différent du cours du change qui était en vigueur à la date de l'opération. Lorsque le montant est porté à votre compte, en plus du cours du change, vous aurez à payer des frais de conversion de devises pour chaque montant converti. Les frais de conversion sont indiqués dans votre document d'information et s'appliquent tant aux opérations de débit qu'aux opérations de crédit. Une somme engagée en devises sur votre compte peut être convertie dans une autre monnaie (comme le dollar américain) avant d'être convertie en dollars canadiens et inscrite à votre compte.</p> <p>...[Voir le contrat pour le reste de cette section qui demeure inchangé]</p>

Questions ou commentaires? Si vous avez des questions ou si vous souhaitez fermer votre compte, veuillez communiquer avec nous. Si vous avez des questions ou si vous n'êtes pas d'accord avec des mises à jour ou des modifications, vous devez nous en aviser dans les 30 jours suivant la date de prise d'effet de chaque mise à jour ou modification. Nous pouvons discuter d'autres produits qui pourraient vous convenir ou nous pouvons fermer votre compte, sans frais ni pénalités, et discuter des différentes options dont vous pourriez vous prévaloir pour acquitter le solde alors impayé de votre compte.

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

^{MD*} Mastercard et la marque figurative Mastercard sont des marques déposées de Mastercard International.